



### COMPTE-RENDU Séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2020

Présents : Mmes MARCETEAU, GROS et Mrs DUPUY, SENEZE, GRANET, CORDIER et BUISSON

Absents : Mmes RODRIGUES, VAILLANT et MAZELIER, Mr PIVETEAU

Pouvoirs : Mme RODRIGUES à Mme MARCETEAU, Mme MAZELIER à Mr GRANET, Mme VAILLANT à Mr BUISSON

Secrétaire de séance : Mme GROS

#### **1. Approbation PV séances précédentes :**

- PV du 09/01/2020

**VOTE : 10 POUR**

#### **2. Approbation de l'ordre du jour :**

-A la demande de Mme MARCETEAU, ajout 1 point : Besoin de recrutement : mission temporaire de 15 jours

-A la demande de Mr BUISSON, ajout 1 point : achat de matériel électrique pour le stade

-Suppression du point DETR par Mme MARCETEAU

**VOTE : 10 POUR**

#### **3. Contrat extincteurs :**

Les extincteurs ne sont plus aux normes selon un ancien capitaine des pompiers faisant partie de la Commission Sécurité de la Préfecture.

Devis établi par MP Incendie : 1322.88 €

Devis déjà établi par l'ancien prestataire en 2017 : 1638.92 €

Dans le devis proposé par MP Incendie nous avons : des extincteurs supplémentaires (église, poste, local des cantonniers), couvertures coupe-feu, mise à disposition gratuite, pour fête de la moisson, d'extincteurs. MP Incendie va établir un contrat de maintenance

**VOTE : 10 POUR**

#### **4. Contrat chaufferie :**

Suite à des différents importants entre les agents municipaux et les personnels de l'entreprise Lemaire, celle-ci ne souhaite plus intervenir.

Nous devons trouver une autre entreprise pour le suivi de la maintenance

Demande d'un devis à COFFELY et HERVE THERMIQUE

**VOTE : 10 POUR**

#### **5 Revalorisation des indemnités Elus :**

Il nous est demandé de délibérer sur les indemnités de maire et adjoints.

A ce jour, Maire : 1205.71 € brut

Adjoint : 320.88 € brut

Miallet est une commune dans la strate de 500 à 999 habitants, il est possible de modifier les taux actuels.

Maire : 40.3 % soit 1567.43 € brut

Adjoint : 10.7 % soit 416.17 € brut

Mme le Maire ne veut pas bénéficier de cette revalorisation et souhaite rester au taux actuel. Les 2 adjoints de même. Le nouveau conseil statuera sur le devenir.  
Le nouveau conseil devra statuer sur les indemnités dans les 3 mois par rapport aux élections municipales.

**VOTE : 1 ABSTENTION, 9 POUR**

**6 Mise à disposition d'un local pour Thérapeute :**

A la demande de Mme Quinette : cours de shiatsu, ateliers et conférences en diététique chinoise pour 2 demi-journées Cet accord de principe est donné sous réserve que le local choisi réponde aux normes en vigueur pour ce type d'activité.

**VOTE de principe : 2 ABSTENTIONS, 8 POUR**

**7 SDE 24 Travaux d'éclairage public Rue sainte Marie :**

Remplacement d'une boule : solution LED. Coût pour la municipalité estimé à ce jour de 518.17 €

**VOTE : 10 POUR**

**8 Modification statuts COMCOM :**

Certaines compétences ont été retoquées par la Préfecture donc on nous demande de voter ces modifications.

**VOTE : 5 CONTRE, 5 ABSTENTIONS**

**9 Mission temporaire :**

1 agent est arrêté depuis plus d'une semaine à ce jour. Prolongation de 15 jours. Donc besoin de remplacement de cet agent par une mission temporaire.

**VOTE : 10 POUR**

**10 Matériel électrique :**

Coffret pour Comité des fêtes : devis matériel de 451.01 €.

Testeur d'humidité : devis de 64.68 € pour le bois de la chaudière.

Mr Senèze déplore cette dépense (coffret électrique Comité des fêtes) alors que CAOAF a de l'argent et que nous avons déjà payé pour la mise en place d'un coffret électrique il y a deux ans et qu'aujourd'hui celui-ci ne sert plus.

Demande d'achat d'un frigo pour les cantonniers et d'un four micro-onde.

**VOTE : 10 POUR**

**11 Informations :**

- Mr GLEVER , ancien agent municipal, est décédé : une gerbe sera offerte par la commune.
- Domaine de FOUGERAS : courrier du 27 janvier 2020.
- Convention local de chasse – ancien bâtiment atelier municipal
- Suite à la saisie du tribunal administratif par Mr SENEZE, le jugement rendu le 27/01/2020 a annulé la décision de Mme le Maire (renouvellement du CDD de Mr RICHOT en 2018) et rejeté les conclusions de la commune de Miallet (recevabilité de la requête, rejet de la requête, 1 500.00 € à la charge de Mr SENEZE). Mme MARCETEAU rappelle qu'elle avait interrogé le sous-préfet à propos de ce renouvellement et que l'arrêté avait été soumis, comme il se doit, au contrôle de légalité.
- L'étude de l'ATD pour la salle des fêtes est à la disposition des conseillers
- Une demande verbale du busage d'une sortie de propriété Route des Parcs. Voir en commission voirie.
- Bâtiment : 2 fenêtres en mauvais état dans un logement à changer. VMC en panne bâtiment Boin.
- Fuite dans le logement au-dessus de la Poste. Cheminée HS. Solin à refaire
- Sol boulangerie à refaire. Passage intensif !

- Fossé à revoir
- Elagage parcelles 259 et 269 à faire

**12 Questions diverses :**

Aucune question

La séance est levée à 20H00